

Rue de la psychanalyse
journée de travail - octobre 2012

1)- La psychanalyse et le psychothérapeute (proposition d'argument pour la journée)

L'offensive du pouvoir pour mettre au pas idéologiquement les « pratiques psy » qui se déploient depuis son émergence il y a une dizaine d'années dans le registre législatif avec l'amendement Accoyer, a semble-t-il abouti, via une Loi et des décrets d'application, à la mise en place accélérée d'un système de contraintes qui fait déjà fortement sentir ses effets, tant institutionnels que « mentaux », sur l'exercice des soins dits « psychiques ». Autant on pouvait à la rigueur en 2003 se laisser abuser par la « bonne raison » officielle de « défendre l'usager contre les manipulations sectaires », autant ce prétexte se volatilise en 2012: il est clair maintenant que l'enjeu était d'une tout autre portée, politique, voire civilisationnelle. Il s'est agi de créer de toute pièces une *profession nouvelle*, celle du *psychothérapeute*, entendu comme un *technicien* étroitement spécialisé par une formation et un fonctionnement très normatifs (via en particulier la manie d'évaluation et la mise en place de procédures dites par antiphrase « de qualité »), strictement encadré par des instructions (de diagnostic et de traitement) qui l'inféodent à la décision médicale elle-même doublement assujettie à la pression financière et à la pensée unique du DSM (fin des psychiatres comme cliniciens...), et enfin payé à moindre coût. Tel est le schéma, même si le dispositif mettra sans doute un certain temps pour s'imposer dans tout le champ dit désormais de la « santé publique » depuis le formatage de l'exercice en institution jusqu'à son incidence sur le travail en libéral, et que se fondent dans *l'usine à soins* les psychologues et même les psychiatres qui aèrent encore la clinique, en référence notamment à la psychanalyse.

Celle-ci n'est apparemment pas concernée *directement*, du moins pour le moment. C'est même ce qui a motivé un certain nombre d'associations de psychanalystes, ou du moins certains de leurs représentants, à « négocier » avec le pouvoir une sorte de statu quo qui exempte le nom de « psychanalyste » des textes réglementant le titre de psychothérapeute. Que vaut une telle « victoire »? Ne serait-ce que formellement, la mention du psychanalyste chassée par la porte du *titre* de psychothérapeute ne revient-elle pas par la fenêtre de sa « *formation* », puisque la Loi contrairement à son intention initiale organise celle-ci donc détermine finalement le contenu de la profession? Plus pragmatiquement, la possibilité de maintenir une dimension analytique dans les institutions, soit individuellement soit même collectivement dans celles qui comme les LAEP, les Lieux de vie et d'accueil, les CMPP, ou les cliniques de psychothérapie institutionnelle, etc.. ont été fondées en référence à la psychanalyse, n'est-elle pas menacée par le carcan imposé par l'ARS? Et plus largement, la singularité de la pratique analytique, sa foncière laïcité et son espace d'invention continuée, ne risquent-ils pas de se trouver étouffés par ce conditionnement généralisé, ne serait-ce qu'à assécher la demande des sujets en souffrance transformés en consommateurs de thérapies immédiatement « évaluables » selon des critères de performance sociale?

Menace qui n'est pas que diffuse et virtuelle, puisque nous sommes semble-t-il entrés dans une phase décisive où les psychanalystes commencent à faire l'objet d'attaques nominatives qui visent à tout simplement les *interdire*. Préparée depuis quelques années par une campagne de dénigrement sans précédent (« études » de l'INSERM, Livre noir, pamphlets de M.Onfray complaisamment répercutés dans les médias...), la chasse aux psychanalystes a déjà commencée, et pas seulement dans les régimes dictatoriaux comme en Syrie (affaire Rafah Nached), mais dans nos dites démocraties, comme en Italie où des psychanalystes sont attaqués en justice pour « exercice illégal de la ...psychologie », et ...en France même où nous venons d'apprendre qu'un député, Daniel Fasquelle lance une proposition de loi « *visant à interdire la psychanalyse pour l'accompagnement des personnes autistes* »!(cf documents en annexe).

Force nous est donc d'élaborer une politique de la psychanalyse, entre résistance (voire dissidence) et arrangements négociés pour tenter de préserver une aire de jeu au moins relative à cette pratique de la parole « libre ». La question est d'autant plus complexe qu'elle ne se réduit pas

ou plus à une revendication de statut ou d'absence de statut juridique, car l'emprise du discours dominant devient dans ce domaine comme dans d'autres un « fait social total » voire totalitaire; et qu'il ne s'agit pas de simplement préserver les « niches » d'une pratique libérale de la « cure-type », mais de prendre en compte dans toutes ses déclinaisons institutionnelles ou associatives ce qui se pratique souvent de façon inventive en divers lieux pour faire exister du psychanalyste, y compris sous couvert de professions « officielles » comme cela s'est toujours fait d'ailleurs.

L'objectif de cette rencontre que nous proposons, la plus large possible, entre praticiens qui ont « pignon sur rue de la psychanalyse », est donc d'ouvrir un débat où pourront se faire valoir toutes les analyses et propositions au regard de cette situation critique. Du point de vue de l'inscription dans le social, l'enjeu et l'ampleur de la question et de ses éventuelles réponses dépassent évidemment la fonction du psychanalyste voire le « peuple psy » et l'inscrivent dans un débat sociétal trans-disciplinaire dont par exemple témoigne l'existence de « L'appel des appels ». Mais nous pourrions l'aborder plus spécifiquement, en tant que la psychanalyse est moins un « domaine réservé » qu'une « discipline de bord » qui « touche » une diversité de pratiques. De ce point de vue « intrinsèque », la recherche d'une politique judicieuse ne peut sans doute se résumer à une défense corporative ni économiser de se référer à l'éthique qui la sous-tend et donc questionner ce qu'il en est des fondamentaux de la psychanalyse au regard en particulier de ce qu'on appelle « psychothérapie ». S'agit-il alors de la « redéfinir » par différence (« la psychanalyse n'est pas une psychothérapie ») comme certains peuvent en être tentés au risque de l'enfermer dans une « pureté » qui l'exempterait de tout souci de « guérison » et l'exposerait à une ghettoïsation douteuse? Ou s'agit-il plutôt, en retenant l'aphorisme lacanien qu'« une psychanalyse est ce qui est attendu d'un psychanalyste », de mettre l'accent sur les conditions qui permettent qu'il y ait « du psychanalyste », sachant alors que cela ressort moins d'une « compétence » dont l'acquisition serait normativement évaluable que de l'émergence et de la tenue d'un désir spécifique toujours en question?

Du coup, la réponse psychanalytique à son rejet ou sa marginalisation idéologiques et juridiques pourrait ne pas se laisser piéger dans des protestations contre la persécution dont elle ferait l'objet, et, tout en ne négligeant pas de défendre les conditions sociales les moins défavorables à son exercice, en prendre occasion pour se réorienter intrinsèquement, comme chaque fois où dans l'histoire les conditions de son existence ont été menacées, que ce soit au temps où Freud a écrit « l'analyse laïque » contre sa subordination à la médecine ou au temps où Lacan a contré par son retour à Freud sa psychologisation adaptative à « l'américain way of life ». En un certain sens, les difficultés politiques actuelles que peut rencontrer l'exercice de la psychanalyse, pourraient paradoxalement constituer une chance pour ceux qui entendent poursuivre l'aventure initiée par Freud de se ressaisir à la source, sans garde-fous comme il leur convient. Et pourquoi pas dans le Limousin comme ailleurs, ne pas entendre les vers célèbres du poète Hölderlin:

« ...où est le péril, croît
Aussi ce qui sauve »?

2)- Psychanalyste dans l'actuel de la société: quel devenir? (Proposition d'organisation de la journée d'études organisée par un collectif, en référence au réseau informel: « Rue de la psychanalyse ».

Matin: 9h30-12h30/13h

(1° volet:) *Qu'est-ce qui se passe?*

Des stratégies politiques actuelles et de leur incidence sur l'exercice de la psychanalyse...

- 9h30-10h30: *De l'amendement Acoyer aux lois et décrets sur le statut et la formation du psychothérapeute.*

Débat introduit par un bref historique de ces dix dernières années (B.Guinot s'est proposée)

- 10h30-11h30: *En quoi consiste la politique actuelle de la « santé »? Quels en sont les enjeux sociétaux et les modalités?*

Débat introduit par M.Sence - Titre de l'intervention à venir

- 11h30-12h30 *Dans quelle mesure le façonnage du « psychothérapeute » nouvelle manière*

engage-t-elle la possibilité qu'il y ait du psychanalyste, sous quelque forme que ce soit?

Débat introduit par? Titre de l'intervention?

Interruption

- repas

Après-midi: 14h-17h

(2° volet:) *Que faire?*

Comment répondre à, ou répondre de, ce qui semble une menace pour les psychanalystes?

-14h- 15h30: *Quelle(s) politique(s) de la psychanalyse concevoir et mettre en oeuvre au regard de la nouvelle configuration des pouvoirs?*

Débat introduit par P.Boismenu

- 15h30-17h: *Comment soutenir la singularité de la psychanalyse au travers des conditions diverses de son exercice?*

Débat introduit par?

Remarque: Deux débats restent encore sans introducteur déclaré. Il serait bon qu'ils sont pris en charge parmi nous 7.

DOCUMENTS ANNEXES:

- *La psychanalyse en ligne de mire* (13 Février 2012 Par [Paul Machto](#), Edition : [Contes de la folie ordinaire](#))

Il y a eu le Livre noir de la psychanalyse. Il y a eu le pamphlet de Michel Onfray. Voilà maintenant l'État ! La psychanalyse menacée d'interdiction en France ! Nous vivons une époque formidable ? Où les haines se déchaînent, la violence des propositions fait irruption. Une véritable offensive, qui n'a plus rien à voir avec les polémiques intellectuelles dont chacun se délectent.

N'y a-t-il pas en ces temps de campagne électorale ces dérives populistes qui viennent instrumentaliser les douleurs de parents confrontés à une des pires souffrances psychiques : celle d'avoir un enfant atteint d'autisme. Car c'est bien de cela dont il est question.

Alors que tous les professionnels qui s'occupent de ce champ du soin, dénoncent la plus grande difficulté à ce que soient mis en oeuvre des possibilités de prise en charge intensive, pluraliste, diversifiée, associant l'éducatif, la rééducation, les soins psychiques, dont la psychanalyse et l'analyse institutionnelle, voilà que d'abord un député, puis le premier ministre, et aujourd'hui comme le révèle Libération, la Haute Autorité de Santé, trouvent un responsable, on pourrait dire un bouc émissaire : la psychanalyse !

Comme pour l'autisme lui-même, on trouve un responsable !

Comme dans l'autisme, on clive, on sépare, on enferme, on emmure, on exclue.

Pour balayer rapidement l'argument immédiat : oui des parents ont été maltraités par des psychanalystes. Oui, la bataille stupide sur **la cause** de l'autisme est dépassée. Oui les dogmatismes, comme en toute chose, n'amènent que le pire et le simplisme.

Mais oui aussi, le scientisme est à l'oeuvre et tout particulièrement dans le domaine de la psychiatrie, des affections psychiques. Oui il y a une forte offensive idéologique pour ramener la psychiatrie dans le champ de la neurologie, faire disparaître cette autonomie acquise en 1968. Oui l'exclusion de l'autisme du domaine du soin par la reconnaissance en tant que handicap a provoqué une dérive dramatique et a ouvert la boîte de Pandore, en donnant l'illusion aux parents que les solutions de prise en charge en seraient améliorées.

Mais comme le dit Bernard Golse, professeur de pédopsychiatrie : "Est ce que parce qu'il y a de mauvais chirurgiens, va-t-on interdire la chirurgie ?"

Face à cette offensive, le Collectif des 39 contre la Nuit Sécuritaire prend position. Voici ce qu'aujourd'hui, nous pouvons dire.

- *Communiqué de presse du 12 février 2012 à propos des initiatives actuelles contre la psychanalyse :*

Après avoir lancé sa proposition de loi « visant à interdire la psychanalyse pour l'accompagnement des personnes autistes », le député U.M.P. Daniel Fasquelle continue sa croisade.

Il vient de déclarer à l'AFP qu'il « va saisir le Conseil national des universités afin que l'enseignement et la recherche sur les causes et les prises en charge de l'autisme ne fassent pas référence à la psychanalyse ».

Ce député se fait donc le relai du puissant lobby de quelques associations pour interdire la psychanalyse et également la Psychothérapie Institutionnelle. Certaines de ces associations, se sont illustrées par la violence et la virulence de leurs attaques personnelles contre des praticiens pourtant reconnus.

Si des parents d'enfants autistes ont pu être malmenés, mal accueillis, maltraités par certains psychanalystes, il est tout à fait justifié qu'ils puissent faire entendre leur voix. De la même façon, les dérives sécuritaires comme les mises en chambre d'isolement abusives, les contentions punitives, et les « traitements de chocs » ne sont pas tolérables.

Mais ce n'est pas une loi qui règlera les dérives des pratiques ou qui devrait décider des traitements à la place des praticiens.

Les familles et tous les citoyens doivent pouvoir garder le droit inaliénable d'une liberté de choix de leur praticien et de la façon dont ils souhaitent se soigner,

en respectant la nécessaire pluralité des approches.

Au nom de quel pouvoir, de quel supposé savoir un député peut-il refuser aux personnes autistes d'avoir un inconscient comme tout être humain et donc de bénéficier de soins relationnels pluralistes dans leur inspiration?

De telles initiatives ne laissent pas d'interroger sur leurs buts.

En effet depuis quand une loi devrait-elle venir s'immiscer dans le débat scientifique ?

Allons-nous accepter sans réagir des lois interdisant la liberté de pensée et de recherche ?

La psychanalyse est une méthode qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle et qui constitue un aspect crucial de la formation des praticiens. Bien au-delà elle fait aussi partie intégrante de la Culture au même titre que les autres avancées du savoir humain.

Aurons-nous bientôt une loi interdisant le darwinisme et niant l'existence des dinosaures comme certains fondamentalistes chrétiens le prônent aux USA en menaçant les enseignants?

Depuis le nazisme qui avait interdit la psychanalyse comme science juive et pratiqué des autodafés des œuvres de Freud, seules des dictatures comme celle des colonels grecs avaient osé interdire cette part du savoir de l'humanité !

Ou encore le stalinisme qui, à la fin des années 40, avait interdit la psychanalyse en tant que « science bourgeoise ». Tout récemment, à l'automne 2011, une psychanalyste syrienne, Rafah Nached a été emprisonnée par la dictature

syrienne parce qu'elle animait des groupes de parole pour des personnes traumatisées par la répression.

Au-delà de la personne du député Fasquelle qui vient de se discréditer irrémédiablement et dont nous exigeons la démission de la présidence du Groupe d'études sur l'autisme à l'Assemblée Nationale, nous nous inquiétons de cette dérive inquiétante où des propos tenus jusqu'alors uniquement par des sectes telles que l'église de scientologie font retour depuis le sommet de l'Etat.

Cette dérive au même titre que certains discours prônant l'inégalité des cultures est en train d'introduire un discours populiste fort inquiétant pour la démocratie.

Nous appelons donc tous les professionnels du soin psychique, mais aussi tous les citoyens à une vigilance républicaine pour refuser un tel tournant dangereux pour les libertés.

- **GROUPE DE CONTACT des ASSOCIATIONS de PSYCHANALYSTES :**

Paris, le 10 février 2012

Madame Dominique AMY
Présidente de la CIPPA
81 rue Falguière 75015 PARIS

Madame la Présidente,

Lors de sa réunion du 5 février 2012, le « Groupe de contact », qui rassemble de nombreuses associations de psychanalystes, a centré son attention sur plusieurs faits d'actualité portant sur autisme et psychanalyse :

- L'autisme a été déclaré « grande cause nationale » en France pour l'année 2012.
- Les débats médiatiques suscités par un film récent ayant pour intention officielle de montrer le travail des psychanalystes auprès des enfants autistes et de leur famille. Une procédure de justice a été entreprise, qui a donné lieu, le 26 janvier, à un verdict : le film a été interdit dans son état actuel.
- La convocation de deux professeurs de pédopsychiatrie devant le Conseil de l'ordre, en raison de leur approche thérapeutique.
- Le dépôt d'une proposition de loi, le 20 janvier 2012, par le député Daniel Fasquelle, « *visant l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes, la généralisation des méthodes éducatives et comportementales, et la réaffectation des financements existants à ces méthodes* ».

Le Groupe de contact exprime son émotion, sa surprise et son opposition à ce que des méthodes thérapeutiques reconnues puissent être décidées ou interdites par le pouvoir législatif.

Il tient à exprimer sa solidarité avec les déclarations et communiqués faits par la CIPPA, et à soutenir clairement sa demande de retrait pur et simple de cette proposition de loi.

Associations de psychanalystes représentées au Groupe de contact et signataires :

Analyse freudienne
Association lacanienne internationale (A.L.I.)
Le Cercle freudien
Espace analytique
F.E.D.E.P.S.Y.
Fondation européenne pour la psychanalyse
Quatrième Groupe
Société de psychanalyse freudienne (S.P.F.)
Société psychanalytique de recherche et de formation (S.P.R.F.)
Société psychanalytique de Paris (S.P.P.)

Pour le Groupe de contact
Jacques SÉDAT

3- Journée du 6 Octobre 2012 : Accueil (PB)

La valeur d'une manifestation tenant moins au *nombre* de ses participants, sinon pour la police, qu'à leur *détermination*, je vous remercie d'avoir pris sur votre temps de week-end et choisi de consacrer ce samedi à cette rencontre...Vous êtes d'autant plus méritants qu'elle peut peut-être vous paraître improbable ou incertaine, quant à son *objet*, ses « objectifs » (comme on dit maintenant) et quant à son *statut*, ses tenants et aboutissants, l'identification de ses « organisateurs » et d'éventuelles « intentions » qu'il y aurait « derrière ». Mettons donc cartes sur table. Je commence par le deuxième point.

Nous sommes ici « rue de la psychanalyse ». Keseksa?

Première réponse: rien, ça n'existe pas. En tout cas pas comme une institution, ni même une association; pas même une métaphore qui substituant un signifiant à un autre engendrerait du signifié (même si on peut s'en servir comme ça: les psychanalystes sont *à la rue*, ou alors ils sont *dans la rue*, voire dans la rue *parce qu'ils* seraient mis à la rue, comme le petit dessin de la plaquette le suggère en clin d'oeil). Mais c'est plutôt à prendre comme l'inverse d'une métaphore, un *trait d'esprit*, une manière de remonter au signifiant « psychanalyse » en deça de tout sens, d'y faire référence à la lettre, comme d'un nom qui n'appartient a priori à personne: ni à une école particulière, ni aux pages jaunes du téléphone, ni à la « haute autorité de la santé » ou ses pseudopodes régionaux. La « rue de la psychanalyse » n'est rien d'autre que la petite plaque bleu nuit qui la nomme, et qui ne désigne aucun lieu fixe, n'est pas vissée *à demeure*: volante comme *La lettre volée* d'Edgar Poe, elle a été un temps posée dans le coin en haut à droite de cette « plaquette »; elle est aujourd'hui apposée à l'entrée de cette salle JP Timbaud, même si ce lieu ressemble moins à une voie urbaine qu'à une sorte de place ou marché couvert...

Deuxième réponse: son inconsistance sociale ou groupale, son illocalisation, ne l'empêche pas, au contraire, de produire des effets, des « formations » à l'instar de l'inconscient, des manifestations subjectives comme en produit la fameuse lettre du conte qui ne circule qu'à être *dérobée*. Un premier effet, une première « formation », en quelque sorte inaugurale, a été la rencontre le 29 Janvier 2010, presque deux ans déjà, d'une bonne vingtaine de personnes qui en Limousin ont des pratiques qui se réfèrent à la psychanalyse, et qui ont pu amorcer un débat entre elles (je rappelle cela pour ceux et celles qui ici n'y étaient pas). Le reste de ces quelques heures de paroles échangées, puisqu'il y a toujours un reste inarticulé à ce qui peut se dire, a été une sorte de réseau de mails, appelons le pour rire « maillage », qui permet de maintenir virtuellement un *espace* de circulation pour la lettre « psychanalyse ». Il en a certes été usé jusqu'ici modestement mais il reste ouvert. Aujourd'hui, pourra être l'occasion d'une nouvelle manifestation de l'insistance du signifiant « psychanalyse » en Limousin.

Vous avez pu remarquer que j'ai évité de parler d'une réunion de « *psychanalystes* » en usant d'une périphrase en soi plutôt maladroitement sans doute: « *personnes se référant dans leur pratique à la psychanalyse* ». Ne nous hâtons pas d'en induire que s'affirmerait par là une vue oecuménique ou un ecclésiastisme qui noierait ce que Lacan appelle le « tranchant freudien » dans une sorte de « marais » psy où s'indifférencient des pratiques de toutes sortes. C'est justement un des risques que la nouvelle « politique de santé » peut faire courir, si l'on n'y prend pas garde.

C'est donc au contraire pour garder hors de la noyade ce point de repère singulier d'où on peut orienter sa pratique, que ce *nom* de « psychanalyse » est offert à qui veut répondre à son appel, sans préjuger que tel ou tel serait, « est », psychanalyste. Selon quel jugement, et de qui, en effet? Qu'il y ait de la psychanalyse dans une pratique, cela ne peut se déterminer a priori, selon des normes établies; c'est beaucoup plus exigeant qu'une garantie formelle ou une formation diplômante: par exemple, il ne suffit pas qu'on reçoive chez soi quelqu'un selon certaines dispositions classiques depuis Freud même à l'allonger sur le divan, pour qu'il y ait du psychanalyste en acte; inversement, ce n'est pas parce qu'on a affaire à des patients dans une institution ou une autre sous l'étiquette de psychologue psychiatre et même psychothérapeute, qu'est exclu qu'il puisse y avoir acte analytique...Le décisif à mon sens sera de *se donner les moyens* de s'interroger sans cesse sur ce qui se passe...

Mais nous aurons sans doute l'occasion au cours de cette journée, notamment dans l'après midi, de revenir sur ce qu'il en est de « se faire » analyste. Je voulais juste ici souligner que tous ceux qui se trouvent ici, d'avoir fait le pas de sortir pour marcher dans cette « rue », sont *a priori* concernés *au même titre*, par les questions que nous allons mettre en débat.

Avant d'en venir précisément à l'objet de cette réunion, je précise encore que si cette rue n'existe pas, si elle n'est qu'un nom faisant référence de sa seule lettre à l'enseigne de laquelle nous allons nous mettre au travail, il a bien fallu organiser cette rencontre, qui n'est pas tombée du ciel des bonnes idées. Comme il est noté sur la plaquette, c'est le fait d'un « *collectif d'analystes du Limousin* », rectifions « supposés analystes » non pour mettre en doute leur qualité mais pour être conséquent avec mon propos précédent. Collectif qui s'est formé pour cette occasion, à géométrie légèrement variable, qui n'existera plus comme tel après, et qui ne suppose en soi aucune connivence, seulement des désirs convergents de permettre ce travail d'aujourd'hui. Il n'a pas de nom commun mais il n'est pas anonyme pour autant: vous en verrez les participants à l'oeuvre (presque) tous à un moment donné ou un autre. On peut les nommer:...

Venons-en à l'ordre du jour.

Le point de départ est l'existence de la fameuse *Loi sur le titre de psychothérapeute* qui, depuis le tumultueux amendement Acoyer de 2003 jusqu'aux discrets décrets d'application en 2010, a secoué le monde psy en général et ceux qui se réfèrent à la psychanalyse en particulier, les divisant plus ou moins tant sur le diagnostic à en faire que sur la stratégie à avoir. Il en avait déjà été question il y a deux ans lors de notre première rencontre puisque c'était particulièrement d'actualité avec la mise en place des commissions régionales. Il a semblé à quelques uns d'entre nous qu'avec un léger recul, il était opportun d'y revenir, pour faire le point sur cette intervention brutale du politique dans nos pratiques, et au delà pour y trouver l'occasion de remettre en chantier un questionnement sur le devenir de la psychanalyse, sur la pérennité ou le renouvellement d'une dimension psychanalytique dans les cures et traitements (comme on dit), et *par incidence* sur son rapport ou non rapport avec la « psychothérapie ».

Cette journée n'est pas conçue comme un colloque, avec son défilé d'intervenants de plus ou moins grande « notoriété » empilant des discours qui, aussi intéressants puissent-ils être en eux-mêmes, finissent souvent par constituer des grandes messes dont il ne reste que le latin rituel. C'est pourquoi il n'a été fait appel à aucun orateur patenté, et que nous restons « entre nous », non par parti pris de régionalisme mais pour favoriser les discussions « à la base », comme on disait au bon vieux temps des « AG » étudiantes...Il s'agira donc essentiellement de débats ouverts où chacun est convié à se faire participant à part entière, et qui n'impliquent pas nécessairement de dégager un consensus mais de travailler un dissensus fécond.

Toutefois, on a beau être ici dans une sorte de marché couvert, on n'en espère pas pour autant une foire, d'empoigne ou autre. On propose donc, comme vous l'avez vu sur la plaquette, de structurer un peu la journée, en découpant l'espace de discussion en cinq moments, trois ce matin d'une heure chacun et deux cet après midi, éventuellement plus longs, d'une heure et demi. Chacun des temps est introduit rapidement (disons 10 mn, + ou - 5) par l'un ou l'autre du dit « collectif », juste assez pour problématiser la question spécifique soulevée et proposer une entrée qui suscite des réactions. Je ne rentre pas dans le détail de ces questions qui se préciseront au fur et à mesure, je note simplement que les trois du matin peuvent se regrouper sous ce titre « Que se passe-t-il? », c'est-à-dire s'efforcent de repérer l'état des lieux, d'appréhender la situation semble-t-il nouvelle qui s'est mise en place depuis dix ans et qui peut nous affecter dans notre métier. Celles de l'après midi nous engagent logiquement à réfléchir ensuite sur les conséquences à en tirer, le « Que faire? » qui signale cette question n'impliquant pas forcément bien sûr une réponse de type léniniste, mais posant la question d'une politique de la psychanalyse au regard de l'intervention du politique dans le champ psy, et peut-être dans son sillage celle de reprendre à nouveaux frais la problématique d'une éthique spécifique, ne serait-ce qu'à travers ce qu'on appelle, d'ailleurs peut-être d'une manière trop convenue, la « formation » du psychanalyste et la « transmission » de la psychanalyse...

Bien entendu, les questions se recoupent, et le vif de la discussion ne manquera de nous faire anticiper d'une question sur une autre ou à l'inverse de revenir d'une question à la précédente. Mais il me semble que l'ordre choisi soit assez logique pour permettre d'avancer dans la journée pas à pas.

Voilà, je passe la parole à Brigitte Guinot qui va pour commencer nous retracer à grands traits l'histoire complexe de cette loi, et qui va d'ailleurs je crois transgresser d'emblée notre règle des 10 mn, car il faut sans doute un peu plus de temps, même en allant vite, pour se faire de ces faits compliqués une idée suffisante pour que la discussion s'engage sans trop de malentendus.

4- introduction au quatrième débat (PB) : Quelle(s) politiques de la psychanalyse concevoir et mettre en oeuvre au regard de la nouvelle configuration des pouvoirs?

La pertinence voire l'existence de cette question dépend bien sûr de ce qui a été dit ce matin: si on retient à l'issue des deux premiers débats que rien ne s'est passé, rien de notable, alors il n'y a pas lieu de se démentir, on s'arrête là; et si on convient, à l'issue du 3° débat, que quelque chose s'est bien passé dans le champ psy qui le perturbe mais que cela n'a aucune incidence sur la psychanalyse, alors on peut s'en laver les mains, du moins au titre de psychanalyste sinon à celui de citoyen...

On supposera donc maintenant qu'il n'aura pas été répondu simplement ce matin: circulons il n'y a rien à voir, tout cela ne nous regarde pas. Au minimum, même sans dramatiser outre mesure, on accordera que le vote et surtout la mise en place de cette loi avec le cortège des dispositions institutionnelles de la « nouvelle politique de santé » et le discours idéologique offensif qui l'accompagnent,...on accordera donc que tout cela reconfigure les dispositifs de pouvoir dont dépendent notre pratique et que la psychanalyse, même si elle n'est pas « comme telle » directement concernée, n'est pas purement hors jeu. Pas directement concernée, *du moins pour le moment*, d'ailleurs: l'affaire Fasquelles, sa demande d'exclure la psychanalyse du traitement licite de l'autisme, plus ou moins entendue et reprise comme « recommandation » négative par les pouvoirs publics, pourrait annoncer une menace beaucoup plus franche. Mais même à en rester à la situation présente et sans préjuger d'un avenir hypothétique, la psychanalyse n'est pas indemne, ne serait-ce que par le biais du formatage des demandes de soin entendu comme exigence de réparation rapidement efficace de l'individu-machine qui évacue le sujet en souffrance, ce qui peut compliquer et entraver les demandes d'analyse. Et à plus court terme encore, la reprise en main administrative (via des contraintes de diagnostic médical, d'évaluation quantitative supposée « objective » et de formation obligatoire à une thérapie dominée par le cognitivo-comportementalisme)... cet arraisonnement managérial des conditions d'exercice dans les diverses institutions, entrave déjà les pratiques qui laisseraient chance à du travail analytique...

Or si *la politique* intervient dans le champ psychanalytique, cela oblige donc à déterminer *une politique* de la psychanalyse, ou plus précisément une politique *pour* la psychanalyse, qu'elle le veuille ou non. En ce sens, il n'y a pas d'extraterritorialité, sauf politique de l'autruche. On ne peut pas ne pas réagir, et si possible collectivement.

-1-

Quelles politiques sont possibles? Pour en rester aux seuls psychanalystes se reconnaissant tels (càd sans considérer ce qui a également mobilisé les psychologues par exemple), on a pu entrevoir, en écoutant en particulier ce matin B.Guinot, que l'amendement Acoyer et ses suites a fractionné le « camp » des analystes, qui ont opté pour des stratégies ou tactiques très diverses, selon les écoles et associations, selon un temps ou un autre du processus, ou simplement selon les sensibilités et situations individuelles.

On peut toutefois, pour ne retenir que de très grandes lignes, distinguer 4 orientations caractérisées:

1- L'orientation du dit « groupe de contact », qui a rassemblé conjoncturellement des « représentants » de pas mal d'associations lacaniennes avec des associations dites freudiennes « orthodoxes » et qui a cherché à négocier dans un rapport de forces avec le pouvoir pour préserver l'autonomie de la psychanalyse par rapport à la législation sur le psychothérapeute, quitte à ce que la psychanalyse y soit tout de même inscrite pour en être écartée comme telle, et quitte, plus insidieusement, à ce que finalement les psychanalystes y soient convoqués comme une catégorie parmi d'autres dans la course au titre de psychothérapeute, charge aux associations psychanalytiques elles-mêmes de garantir par un annuaire officiel leurs membres « régulièrement inscrits ». Ce qui ouvre la porte non seulement à une reconnaissance officielle de ces associations (selon quel critère?) donc de leurs membres qui acquièrent ipso facto un statut d'analystes d'Etat (rendant illicites tous les autres, premier pas pour les rendre illégaux, comme en Italie), mais ce qui ouvre aussi à la tentation pour certaines de se transformer en sociétés privées ayant le pouvoir délégué par l'Etat de *produire* des psychothérapeutes par le biais de leur « privilège » de sociétés psychanalytiques reconnues...

2- Une deuxième orientation est représentée par les deux initiatives parallèles du « *Manifeste pour la psychanalyse* » qui a recueilli plus de 1000 signataires et du « *Front du refus* » lancé par René Major. Position plus radicale, d'insoumission, qui consiste à refuser toute loi qui implique à un titre ou un autre la mention de la psychanalyse. Je cite la conclusion du manifeste: « *Les soussignés déclarent que la pratique de la psychanalyse ne saurait être réglementée ni garantie par un statut d'Etat, ni encadrée par un Ordre.* »

3- Une troisième orientation, qu'on dira plus dialectique ou louvoyante selon l'opinion qu'on s'en fait, a été représentée par l'Ecole de Jacques Alain Miller. D'un côté très offensive dans son refus de l'amendement pour en soustraire la psychanalyse, la stratégie a consisté à essayer de regrouper et prendre la tête de tous les « psy », ce qui manifeste à première vue un souci en soi louable de ne pas isoler le sort des psychanalystes des autres praticiens, de ne pas s'enfermer dans une défense corporatiste, mais s'est avéré à terme une tactique pour négocier en force une sorte d'OPA sur le champ psy par une sorte de « multinationale » de la psychanalyse. Tactique qui stratégiquement ne semble d'ailleurs avoir guère réussi, fût-elle par ailleurs judicieuse.

4- Une quatrième orientation, moins visible parce que par définition silencieuse mais peut-être majoritaire finalement, consiste à *ignorer* purement et simplement la loi et les dispositifs politico-idéologiques qui lui donnent force, *soit par négligence, ou à défaut* de pouvoir se déterminer clairement, comme chez beaucoup d'analystes plus ou moins isolés, *soit très consciemment* comme certaines écoles, plutôt plus « petites » (Ecole lacanienne, APSF, APJL, etc...), soucieuses avant tout de continuer à travailler comme elles l'entendent par vents et marées et d'opposer « héroïquement » à toute prise de position forcément réactive aux pressions sociétales, une politique intrinsèque de la psychanalyse fondée sur l'éthique de « ne pas céder sur son désir »...x.

Pour résumer, on pourrait ainsi repérer 4 postures:

. **Une stratégie négociatrice défensive** qui compose avec le pouvoir pour « sauver » l'autonomie de la psychanalyse, quitte à apparaître corporatiste et au risque de compromis aux effets de retournement imprévisibles.

. **Une stratégie négociatrice également, mais offensive**, qui cherche dans des alliances non corporatistes un rapport de force plus favorable mais se résout dans le dilemme d'un *statut quo instable* ou d'une *intégration* dans un système de partage du pouvoir.

. **Une stratégie de rupture ouverte**, qui consiste à déclarer publiquement son refus, et prend la forme d'une *résistance*, au sens quasi insurrectionnel du terme. Au risque d'y prendre des coups.

. **Une stratégie de rupture silencieuse**, qui dans son ambiguïté peut signifier aussi bien l'inconséquence d'un évitement de la question que l'assomption de ce qu'on pourrait appeler une *dissidence* têtue sinon irrépessible.

Bien entendu, ce ne sont là que des repères: les positions de chacun sont beaucoup plus complexes et mouvantes. Chacune a ses raisons et ses limites, ses arguments et ses impasses, et c'est pour cela que le débat que nous pourrions avoir reste très ouvert, chacun d'entre nous en étant plus ou moins divisé. Toutefois, s'il ne s'agit pas de lever une armée unie comme un seul homme, il reste que c'est une première « victoire » de l'offensive néo-libérale du pouvoir que d'avoir ainsi contraint les analystes à prendre position en ordre dispersé, au risque surtout qu'ils perdent dans ces enjeux de pouvoir leur raison spécifique, la « *raison depuis Freud* » qui motive intrinsèquement leur pratique.

C'est pourquoi, avant de mettre en discussion les options possibles pour une défense adéquate de la psychanalyse dans l'actuel de la société où elle a lieu de fait, je voudrais faire encore quelques remarques qui, en anticipant un peu sur le débat suivant, permettraient à mon avis de ne pas rester prisonniers d'une problématique trop politicienne, et d'essayer de fonder nos choix d'une politique **pour** la psychanalyse (càd dans son rapport aux puissances sociales, et pour en maintenir l'exercice possible),... la fonder donc sur la détermination d'une politique **de** la psychanalyse (en rapport avec elle-même, dans ce qu'elle met en oeuvre pour en ressourcer l'effectivité, en maintenir le « tranchant »).

-2-

Je prendrai la question sous l'angle de cette fameuse « extra-territorialité » dont j'ai souligné déjà qu'elle est un leurre ou une arrogance si elle signifie que la psychanalyse prétendrait n'avoir rien à faire avec la société existante, qu'elle ne situerait nulle part le lieu de son exercice, un peu comme si les coordonnées de sa pratique qui visent à aborder l'inconscient se confondaient avec l'Autre scène de l'inconscient lui-même! Ainsi se rêverait une pratique psychanalytique en quelque sorte « limbique », qui justifierait le « privilège » exorbitant d'échapper à toute détermination sociale, en particulier juridique, à savoir de relever d'un régime pur de « non-droit ». L'illusion, disons même le fantasme, a pu en être entretenue par la situation assez exceptionnelle des années 60-80 en France et quelques autres pays, où une singulière

licence (dont les conditions sociales seraient à déterminer) a fait comme si le psychanalyste n'avait aucun statut juridique, à quelques tracasseries fiscales près. Mais, ni autorisé ni interdit, il n'en était pas moins *licite*, au sens de ce qui dans la sphère publique est considéré comme n'en relevant pas, ce qui est encore une façon de l'inscrire.

En vérité, il est clair que la psychanalyse n'est pas a-sociale, et pour deux raisons.

La première est qu'elle est *de fait* une pratique sociale, et historiquement déterminée. Ne serait-ce que parce que la porte d'entrée du psychanalyste (et donc celle de sa sortie) donne sur la voie publique, et que celui qui y entre et en sort est un citoyen, c'est-à-dire *quiconque* en fait la démarche « librement », et à égalité à tout autre, ce qui explique que l'exercice de la psychanalyse ne soit pas possible dans les sociétés qui ne laissent pas cette liberté au moins formelle à l'individu de se mouvoir et de se décider. Un autre exemple encore de cette détermination sociale de l'exercice analytique: les modalités d'engagement dans le travail supposent d'en passer par le paiement de séances, la mise en jeu de l'argent, qu'elle soit directe ou médiatisée par un tiers, ce qui l'inscrit dans une société marchande et prescrit l'usage, même quand il est à contre courant des lois du marché, de cet « équivalent général », qui peut d'ailleurs être fétichisé à l'occasion...

Mais il y a une autre raison, plus intrinsèque et essentielle: une séance d'analyse est certes un espace-temps atypique voire étrange qui suspend les modalités ordinaires du lien social, par exemple celui de l'interlocution réciproque et de l'impératif de faire sens fût-il trompeur, mais elle n'en constitue pas moins un lien social aussi paradoxal soit-il, ce que Lacan formulera comme « discours » (de l'analyste), et ce qui, au delà de la « boîte noire » où s'opère son alchimie singulière, engage l'analyse à répondre d'un effet en retour sur la société où elle est inscrite de fait. La psychanalyse est alors porteuse, sinon d'un projet de société (ce qui serait aussi extravagant que de lui attribuer une « vision du monde » dont Freud s'est toujours défendu), du moins d'enjeux de civilisation, dont témoignent par exemple les considérations de Freud sur la guerre ou son ouvrage sur « le malaise dans la civilisation ». L'incidence de la psychanalyse sur la culture n'est pas un épiphénomène, l'empan de son influence *en extension* est en continuité (disons: moebienne) avec son exercice *en intension*, pour le meilleur et parfois pour le pire (le meilleur: l'ouverture d'espaces pour la parole et l'existence du sujet, contre une machination sociale qui tend toujours plus à le « comportementaliser »; le pire: la contribution à la fragilisation des garde-fous traditionnels de la famille et de la religion sans solution toute faite de remplacement et qui a pu favoriser même à son corps défendant l'évolution « néo-libérale » du capitalisme, ou la diffusion de ses supposés savoirs bien vite retournés en techniques d'adaptation).

Quoi qu'il en soit, si la psychanalyse ne saurait en rien fonder une politique (entrer dans un *jeu de pouvoirs*) elle a néanmoins *des enjeux politiques* au sens large de concerner le *vivre ensemble*. A ce titre, la *déclaration* que la pratique de la psychanalyse ne saurait être réglementée ne peut s'entendre comme un privilège d'intouchabilité qui en ferait un nouvel espace sacré et la transformerait en *revendication* insolente d'une corporation mystique d'êtres lunaires. Si le psychanalyste n'est pas assimilable au psychothérapeute qu'on veut nous imposer, ce n'est pas parce qu'il ne participe pas à l'effort de « guérison » qui le met en voisinage des « professions de santé », mais parce qu'il n'opère qu'à *ses marges*.

L'extra-territorialité prend alors tout sa valeur si on l'entend comme *excentricité*. La psychanalyse pour exister comme telle est en effet amenée à se « défendre » à la fois contre une *exclusion* qui l'éliminerait (voir en Syrie, l'affaire Rafah Nached) et contre une *inclusion* qui inversement l'intégrerait. Mais cette situation-limite ne demande pas qu'on lui ménage une sorte de place hors lieu, un nulle part improbable qu'on aurait à lui reconnaître pourtant *quoique sans le dire*, comme son privilège. Elle consiste plutôt à ce qu'elle se donne les moyens, dans des circonstances sociales fort variables, d'opérer selon son « tranchant ». De ce point de vue, ce dont il s'agit de se garder, c'est moins d'un « ennemi extérieur » dont il est à redouter l'encerclement que de sa propre lâcheté éthique dont ces attaques peuvent fournir le prétexte.

Je précise par une analogie:

De même qu'on tend à faire réaliser à nos analysants que l'embarras qui les préoccupe ne se surmontera pas en dénonçant toujours plus ce qui en l'autre, le partenaire malveillant, la mère cruelle ou le père inconsistant, cause son malaise (la mode médiatique actuelle est au « pervers narcissique », toujours l'autre), mais en analysant ce qui *l'implique lui* dans ce dysfonctionnement symptomatique - Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que l'autre est innocenté et que sa part n'est qu'imaginaire, mais que, s'il y a lieu de prendre certaines dispositions dans la réalité, ce sera en fonction de ce que commande l'exigence de ne pas céder sur son désir, ce qui suppose qu'on travaille à se mettre un peu plus au clair avec lui.

...de même, donc, l'attitude à avoir en tant que tenants de la psychanalyse vis à vis des manoeuvres politiques, ne se déterminera pas simplement comme savoir-faire tactique pour contrer des « attaques » qu'on est prompt à imaginer persécutoires, mais découlera de *l'exigence éthique de ressourcer le désir qui porte à l'analyse: La psychanalyse est moins à préserver comme on gère un patrimoine, qu'à ré-inventer à la mesure des conditions qui lui sont faites.*

Que la psychanalyse soit en péril, ce n'est d'ailleurs pas nouveau, peut-être même sa précarité lui est-elle con-substantielle puisque son acte ne tient qu'à la faveur de rencontres signifiantes improgrammables. Encore faut-il les favoriser. Et donc s'employer à en redéfinir l'efficace à chaque fois qu'à l'occasion d'une pression sociale accentuée, il tend à se laisser é mousser. C'est ce qu'a fait Freud en 1926 en rédigeant « *La question de l'analyse laïque (ou « profane »)* » pour affranchir son exercice de l'emprise médicale. C'est ce qu'a fait Lacan en 1956 pour la couper de « l'ego-psychologie » adaptative à « l'américan way of life » et arracher la valeur didactique d'une analyse (formatrice d'analyste) à la bureaucratisation de l'IPA. C'est ce qui nous reste peut-être à faire depuis 2003 pour la désengluer d'un enlisement dans la neuropsychologie comportementale.

Trois moments de « crise » aigue qui ont chacun leur spécificité (la suivante n'annulant pas la précédente mais l'intégrant): le temps de Freud est celui d'un capitalisme bourgeois qui entend soumettre la scandaleuse nouveauté psychanalytique à l'Ordre médico-moral, sa réponse en étant l'affirmation de son caractère foncièrement *laïc*; le temps de Lacan est celui du capitalisme fordien qui vise à diluer l'immaîtrisable opération analytique dans la consommation d'un bien achetable,

la réponse en étant l'insatiable travail pour en maintenir le caractère *subversif*; notre temps serait celui du capitalisme néo-libéral qui tend à noyer la possibilité de l'acte analytique dans la frénésie managériale d'une décomposition quantifiable du travail, à quoi il nous faudrait opposer le caractère insoumis d'une discipline qui n'existe qu'à *faire bord* à toute technicité.

Epoques différentes mais qui, dans la répétition d'une tentative récurrente d'élimination intégrative, mettent de même la psychanalyse au défi de se ré-aiguiser. A mon sens, une politique de *défense* adéquate contre des menaces effectives plus ou moins cernables, serait donc celle qui permettrait le mieux de ne transmettre la psychanalyse qu'à la réinventer à nouveaux frais, comme on dit à la reprise du travail après les vacances, qu'on « *réattaque* ». Ce qui suppose que la (dite) « formation » de l'analyste, isomorphe en cela à la tâche analysante, est moins l'acquisition d'une *compétence* qui en garantirait la normativité que la mise au travail incessante d'un *Désir*, en l'occurrence désir d'analyste, qui en relance l'opérativité. D'où une politique pour la psychanalyse qui ne se voue pas à défendre une *place*, ni au soleil ni à l'ombre, mais impose, par un art du débordement, une aire de jeu pour des *déplacements*. *Entstellung*.

Je n'éternue pas, je cite ce qui est pour moi le mot-clé du freudisme: *Entstellung*, *déplacement*, *déformation*, *mouvement*...

Pierre Boismenu